

Se faire vacciner contre la grippe, c'est simple comme bonjour !



C'est le leitmotiv de la dernière campagne lancée par la COCOM début décembre pour sensibiliser les personnes vulnérables à la vaccination contre la grippe.

Elle rappelle que le vaccin est accessible à tous et peut être retiré en pharmacie, sans prescription médicale. Muni(e) de votre vaccin, il suffit ensuite de vous rendre chez votre médecin généraliste pour vous le faire administrer. Pour les groupes à risque*, celui-ci est en grande partie remboursé et vous ne payez que le ticket modérateur (4 euros). A Bruxelles, deux centres de vaccination Covid (Pacheco et Molenbeek) peuvent administrer le vaccin anti-grippe en même temps que le vaccin contre le Covid, comme l'a autorisé le Conseil Supérieur de la Santé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter nos articles concernant la [grippe et ses complications](#), ainsi que ce [FAQ](#) sur le vaccin.

Lire le [communiqué de presse](#) de la COCOM pour en savoir plus sur cette campagne.

*Les principaux groupes à risque sont les personnes de 50 ans et plus, les femmes enceintes, les malades chroniques, les personnes dont l'Indice de Masse Corporelle est supérieur à 35 et les travailleurs du secteur des soins de santé.